



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR  
THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



**Quatrième session du Comité de l'administration et des finances (CAF)**

**Split, Croatie, 13-17 mai 2013**

**Mandat du Comité de l'administration et des finances**

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

*ÉTABLIT*, en conformité avec l'Article VII (1) de l'Accord portant création de la CGPM, un Comité administratif et financier (CAF).

Les fonctions du Comité administratif et financier consisteront à:

- a) Examiner les questions administratives relatives au Secrétaire exécutif et à son personnel et présenter des recommandations appropriées à la Commission;
- b) Examiner la conformité avec le Règlement intérieur et le Règlement financier;
- c) Passer en revue la mise en œuvre du budget adopté à la précédente session de la Commission, analyser et formuler des recommandations sur la proposition de budget qui devra être adoptée pendant la session en cours de la Commission; et
- d) Etudier toute autre question administrative et financière soulevée par la Commission.

Le Comité administratif et financier se réunira avant la session annuelle de la Commission.